

REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. GORMALLY Patrick ; M. HABERAJ-TER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Absent excusé : M. PENOT Olivier

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2023
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Ancienne épicerie : proposition de l'Agence des Territoires
4. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)
5. Personnel
6. Cérémonie des vœux
7. Approbation du DICRIM
8. SIVOS Anché & Voulon : avance sur la participation 2024
9. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal (M. GORMALLY)** : Le bulletin est terminé, il fait 36 pages. La secrétaire est félicitée par les conseillers. Un devis a été demandé à l'imprimerie SIPAP pour 210 exemplaires. Le prix est de 593 € HT. M. Rembeault propose de demander un second devis à Forte Impression pour comparer.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)** :
 - **Collection de pierres** : les conseillers souhaitent que M. Sallé aille voir la collection dont Mme Bibaud a fait don à la commune, avant de décider quoi en faire. M. Tamisier (La Planche) et M. Balusseau (Pilon) seront également sollicités pour donner leur avis sur l'intérêt de cette collection.

- **Étrennes** : Mme Rousseau rappelle que la préparation des pochons de chocolats est prévue le 18 décembre à 20h30.
 - **Repas des aînés** : Le traiteur de Sommières-du-Clain qui était intervenu l'année dernière a refusé la proposition cette année. Mme Rousseau va donc contacter l'entreprise Bonneau de Valence-en-Poitou. Le thème de l'Espagne est abandonné.
- **SIVOS Anché-Voulon (Mme MARTIN-CHARDONNIER)** : Le 8 décembre, à l'occasion du Marché de Noël à Voulon, des objets de décoration réalisés par les enfants ont été vendus. La chorale de l'école a chanté pour les parents. Comme à la fin de chaque période, une réunion entre le personnel du SIVOS, les élus et les enseignantes aura lieu le vendredi 22 décembre.

- **SIMER (M. HABERAJTER)** :

L'assemblée Générale aura lieu le 18 décembre.

Des dates ont été proposées pour une nouvelle réunion pour définir la future tournée : 22 ou 28 décembre, ou en janvier. Les conseillers décident d'attendre janvier. M. Haberajter rappelle qu'il y a beaucoup de points noirs sur la commune. Il demande que deux petits bacs jaunes soient installés à la salle des fêtes.

3- REHABILATATION DE L'ANCIENNE EPICERIE – PROPOSITION DE L'AGENCE DES TERRITOIRES 86 (AT86)

Mme la Maire informe le conseil municipal que, suite à la visite du 8 novembre de Mme Mazet du service Bâtiments de l'AT86, elle a reçu une proposition de lettre d'engagement définissant la mission qui serait confiée à l'AT86 pour la réhabilitation de l'ancienne épicerie.

La mission comprend trois phases : l'analyse des besoins et le diagnostic de site, une proposition de scénario d'aménagement et une aide à la préparation du plan de financement. Le montant total de la mission de l'AT86 s'élève à 5 307 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition l'AT86 et autorise Mme la maire à signer la lettre d'engagement.

D'autre part, M. Mallet précise que les planchers ont été traités par M. Sallé.

4- ZAEnR – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mme la Maire précise que le délai accordé aux communes pour définir les ZAEnR a été repoussé au 31 mars. Lors de la conférence des maires, des informations intéressantes ont été communiquées pour aider à la prise de décision.

Les ZAEnR concernent toutes les énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, géothermie... Une concertation publique doit être organisée avant que le conseil municipal délibère pour définir les zones. Cette concertation aura lieu à Anché du 1^{er} au 31 janvier 2024. Après discussion, les conseillers décident qu'une présentation sera faite aux habitants à l'occasion des voeux, ainsi que dans le bulletin municipal, et un cahier de doléances sera mis en place à la mairie. Une réunion publique sera également proposée.

5 – POINT PERSONNEL

➤ **Avancement de la secrétaire de mairie – Avenant au contrat à durée déterminée**
Mme la maire rappelle au Conseil municipal que la secrétaire de mairie est contractuelle et rémunérée sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème}

classe. Elle souhaite augmenter sa rémunération et propose pour cela un avancement de grade.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que Mme Bouilleau soit rémunérée sur la base du 4ème échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (indice brut 430, indice majoré 380), à compter du 1er janvier 2024 et autorise Mme la maire à signer un avenant au contrat de Mme Bouilleau.

6- CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux du maire sera organisée le dimanche 7 janvier 2024 à 12h.

Madame la maire a prévu d'évoquer :

- Le prix des Villages Fleuris reçu par la commune
- Le projet de réhabilitation de l'épicerie et le lancement de l'étude par l'AT86
- Les ZAEnR
- La donation faite à la commune par Marie Bibaud
- Les différents achats de matériel

Elle présentera Christopher Sallé.

Rendez-vous est pris le 7/01 à 10h pour préparer la cérémonie.

7- APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM -

M. MARSAULT et Mme MOUSSERION ont travaillé en lien avec la DDT pour la rédaction du DICRIM (Document d'Information Communal sur les risques majeurs). M. MARSAULT indique que le travail est terminé et qu'il convient de l'approuver.

Vu les articles L125-2 et L125-5 et R125-9 à R125-27 du Code de l'Environnement qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, définissent le contenu et la forme de cette information ;
Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles R125-12 à R125-14, relatifs aux obligations réglementaires en matière d'affichage des consignes de sécurité figurant dans le DICRIM ;

Considérant que les consignes de sécurité figurant dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Monsieur MARSAULT présente au Conseil Municipal le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il prend en compte les dispositions du plan de distribution des comprimés d'iode à la population, suite à la diffusion de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2017 et de sa mise à jour du 4 août 2019. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, entendu les explications, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le DICRIM tel que présenté ;
- de confier le soin à Mme le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Il précise que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) fera l'objet d'un affichage pendant deux mois en Mairie. Il sera disponible en mairie en deux versions, papier et dématérialisée, pour une information à l'ensemble des citoyens.

8- SIVOS ANCHE & VOULON : AVANCE SUR LA PARTICIPATION 2024

Mme la Maire informe le conseil municipal que le SIVOS Anché & Voulon risque d'avoir des problèmes de trésorerie. Par conséquent elle propose de faire une avance de 4000 € sur la participation 2024 de la commune d'Anché, qui sera versée dès que possible. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

9- QUESTIONS DIVERSES

- **Scierie** : M. Delaunay, propriétaire de la scierie, avait contacté les services de la communauté de communes pour savoir si des terrains étaient disponibles. Une rencontre est prévue entre lui et les services de la communauté de communes. M. Mallet participera également à ce rendez-vous.
- **Décorations de Noël** : M. Sallé a installé les décorations de Noël. Il faudra revoir l'ensemble l'année prochaine et envisager de nouveaux achats.
- **Maison à Villenon** : Le mur de la maison de Mme Guy est tombé. La curatrice de la propriétaire est venue constater et va rencontrer le juge pour envisager la vente.
- **Propriété Champeaux à Villenon** : Le puits a été inclus dans le périmètre de sécurité. M. Rembeault signale également qu'une voiture est garée près du mur qui risque de tomber, il faudrait signaler le danger.
- **Curage des fossés** : L'outil retrouvé à l'atelier a été réparé par M. Sallé. Il pourra donc s'occuper du curage des fossés le long des voies communales.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : 15 janvier, 12 février, 11 mars et 15 avril.
- **Salle des fêtes** : M. Mallet rappelle qu'il faudra penser à rénover la toiture de la salle des fêtes assez rapidement.
- **Villes et Villages fleuris** : M. Rembeault informe le conseil que la commune a obtenu le 4^{ème} prix des communes de moins de 500 habitants et une subvention de 310 €.
- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne)** : Mme la Maire propose d'adhérer en marque de soutien à cette association.
- **Cybermenace** : l'AMF a sollicité la commune d'Anché pour accueillir une réunion d'information sur la cybermenace.
- **Fibre** : Une armoire va être installée par Orange route de la Vergnée, en haut de la cité.

La Maire,
Martine MOUSSERION



Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT

